

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

LN/CJ n° 2017/06

Objet de la délibération :**DENOMINATION DE VOIE :**
«**ROND-POINT DES
ANGLAIS**»**NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **26**Pouvoir : **1**Votants : **27**Date de la convocation :
05/09/2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Françoise RAMOND, Guy DAVID, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL.

Absente Excusée :

Béatrice BONVIN, pouvoir à Guy DAVID

Absents :

Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT,

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

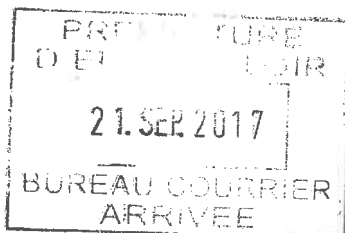
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

CONSIDERANT la proposition de la Commission d'urbanisme du 6 septembre 2017 de nommer ce rond-point «**ROND-POINT DES ANGLAIS**» tendant ainsi à honorer l'histoire de la commune,
Sur le rapport de M. Guy DAVID, Adjoint à l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : à l'unanimité atteinte de ses membres présents et représentés :

DECIDE d'attribuer le nom de «**ROND-POINT DES ANGLAIS**» au rond-point situé sur la route de Gallardon (RD28) entre le rond-point d'Amberg et le rond-point de l'Europe.



Fait et Délibéré à Epernon, le 11 septembre 2017

Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du 21/09/2017
et publié le 25/09/2017



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.